



**Le 2012-02-16**  
**Topo : BITUME**

216P-2133

**Date: 2012-02-16**  
**Objet : Collusion/Corruption**  
**Rédigé par : Lt. Benoit Pinet**

No dossier : 066-021205-001  
Suspect :  
Infraction : Collusion / Corruption

**Description de l'évènement :**

Info-Crime a reçu une cassette vidéo par courrier d'une source anonyme. Il s'agit d'un document amateur expliquant la collusion entre différentes compagnies œuvrant dans le domaine de la réfection de pavés lors de soumissions présentées pour des appels d'offre de la ville de Laval. L'homme d'affaire Toni Accurso serait l'instigateur de cette collusion et c'est son homme de main Joseph Mulloso qui entretiendrait des liens avec des fonctionnaires de la ville de Laval dont le maire Gilles Vaillancourt, le directeur de la ville Claude Asselin ainsi que Claude Deguise directeur de l'ingénierie. Les contrats obtenus par la collusion et en complicité avec ces fonctionnaires, auraient été obtenus en 1999 et 2000. Un ingénieur du MTQ, François Beaudry fut également dénonciateur de collusion dans l'octroi des contrats dans la ville de Laval.

Le 2003-12-01, Le Lt. Michel Forget a reçu un appel de Me Roch Dupont , procureur fédéral au bureau de la concurrence . Celui-ci dit avoir parlé à ses supérieurs du dossier et qu'ils ont évalués la probance de la preuve subséquemment recueilli à la cassette. Ils ont eu quelques réunions sur ce sujet et considérant l'impact politique et médiatique du dossier et considérant que Paul Martin a laisser entendre qu'il endentait offrir un poste à Gilles Vaillancourt, ils soumettront la situation au sous ministre de la justice fédérale afin qu'il soit au courant et qu'il donne son opinion.

Le 2004-02-09, une rencontre a eu lieu avec les représentants du BCC. Claude Boislard et Roch Dupont nous informe qu'il y a un problème avec leur loi concernant la collusion. Lorsqu'il y a collusion entre les parties pour la soumission il ne faut pas que la partie qui donne l'autorisation de cette soumission le sache, donc dans ce cas l'administration de Laval sait qu'il y a collusion entre les parties. C'est pour cette raison que l'article de cette loi ne peut s'appliquer. Également, M. Boislard va nous introduire auprès de [REDACTED], car ce dernier aurait des éléments importants à nous partager.

Le 14 décembre 2005, [REDACTED] ne nous avait jamais été introduit malgré plusieurs relances.

En aout 2009, après avoir reçu un appel de François Beaudry (ex-ingénieur MTQ), celui-ci nous confirme avoir donné une entrevue à RC à la journaliste Marie Maude Denis concernant les éléments contenus dans ces dénonciations de l'époque. Il affirme qu'il parle seulement de sa source de l'époque et qu'il ne parle qu'en connaissances générales. On le met en garde contre des apparitions publiques et le péril aux enquêtes qui peuvent être en cours car une enquête n'est jamais totalement fermée. Il comprend et ne veut pas nuire à l'enquête.

Ce dossier n'a jamais été mené à terme, car la les éléments de preuve (écoute) avait été obtenue illégalement.

**Commentaire :**  
Info versée dans le projet Honorer

**Impact médiatique :**  
Plusieurs reportages à l'émission Enquête